

14 octobre 2026

CONSEIL SYNDICAL

Salle du Conseil - Cépet



Sommaire

01. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
02. Approbation du compte rendu du Conseil Syndical n°2 du 17 juin 2026
03. Délibération : Adoption du Règlement Intérieur
04. Délibération : Désignation d'un élu référent au CLE du SAGE Hers Mort Girou
05. Délibération : Délégation de compétences au GAL de Président au VP en cas d'indisponibilité – abroge et remplace la délibération 24-133
06. Délibération : Actualisation du montant des chèques cadeaux de fin d'année
07. Point d'étape de chacune des 5 commissions.
08. Questions diverses

01. Désignation d'un secrétaire de séance

Il convient de nommer, à chaque début de séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être Secrétaire de séance.

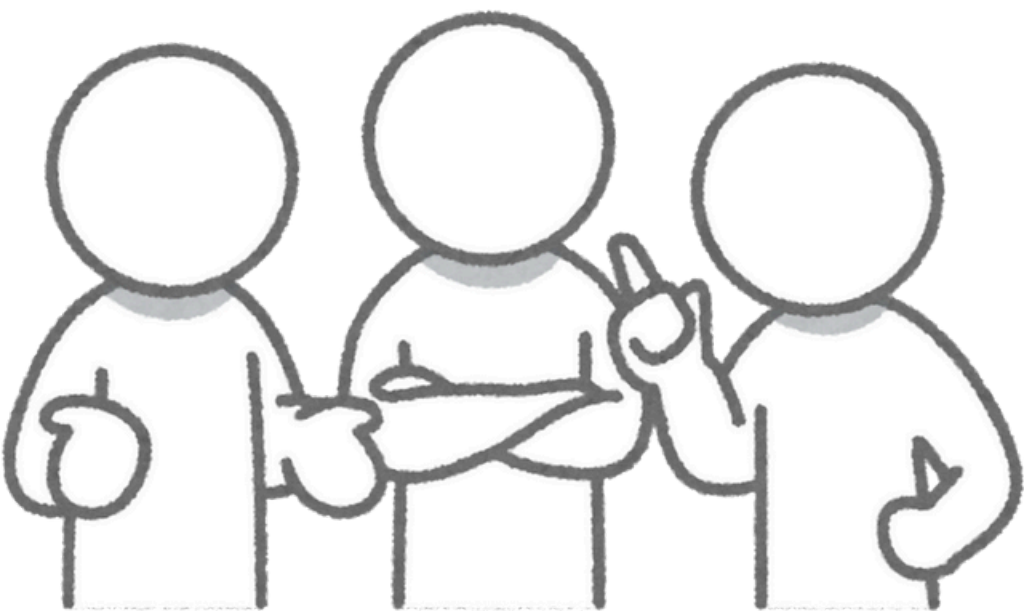
02. Approbation du compte rendu du Conseil Syndical n°2 du 17 juin 2026

Il est demandé aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du Conseil Syndical du 17 juin 2026, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.



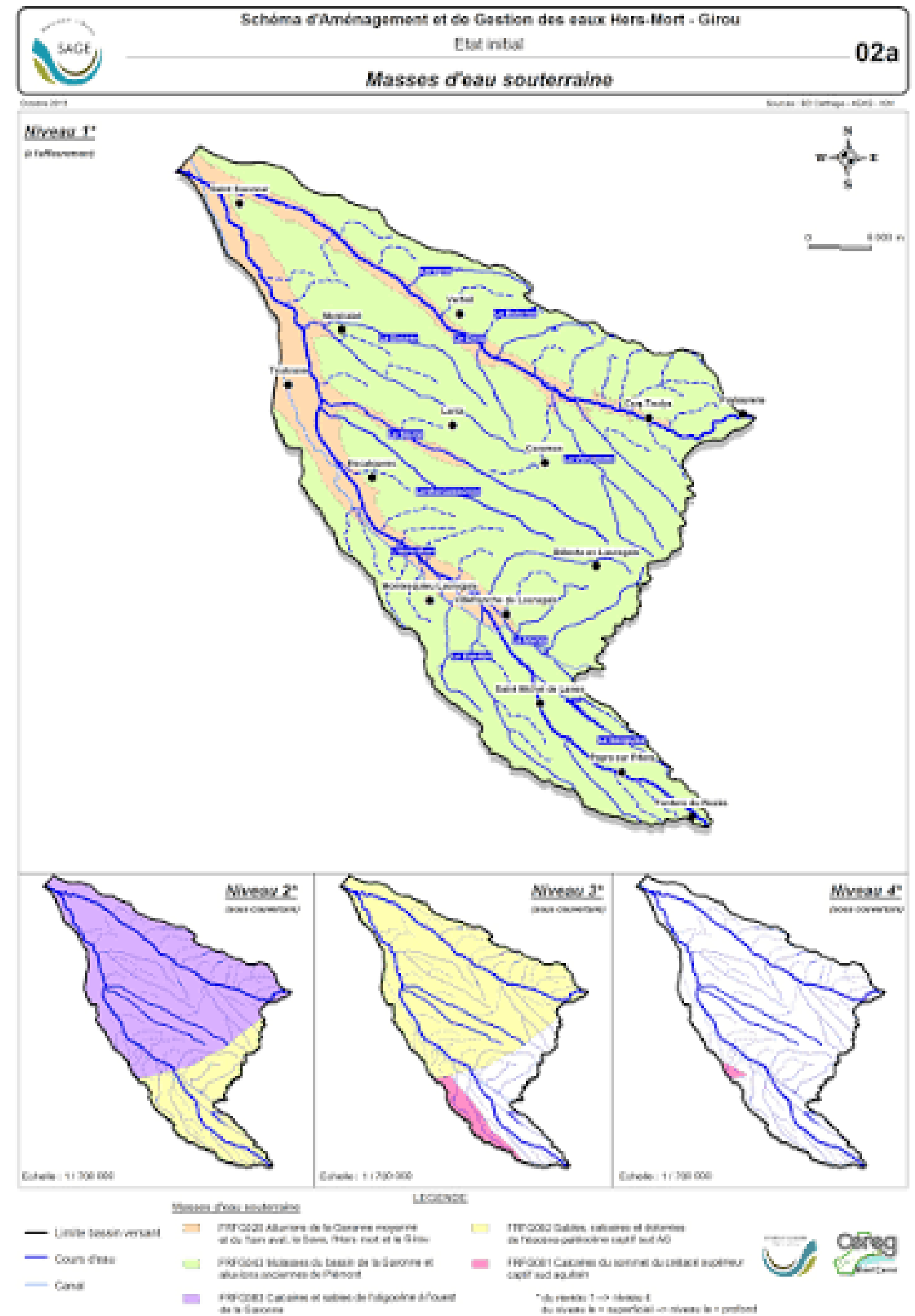
03. Délibération : Adoption du Règlement Intérieur

- Mise à jour du règlement du 16/12/2020, obligatoire dans les 6 mois suivant l'installation du CS
- Suppléants présents prioritaires sur les pouvoirs ; fin des comptes rendus (délibérations et PV conservés)
- Actualisation des 5 commissions



Commission	VP	PROJETS en cours
Commission 1 - « Administration générale, finances et projet de territoire »	Michel Decima / Sonia Blanchard Essner	Actualisation du projet de territoire
Commission 2 « Transition énergétique, accessibilité et transition écologique »	Eric Bressand / Francois Codine	Suivi mission éconôme de flux Suivi projet COL3NATUR au titre de l'AAP SUDOE
Commission 3 « Concertation citoyenne et jeunesse, agriculture et alimentation durable »	Marie Luce Fourcade / Virginie Clavel	Suivi mission Projet Alimentaire Territorial Suivi Conseil de Développement
Commission 4 « Economie touristique, culture et patrimoine »	Véronique Millet / Jean-Michel Fougeray	Suivi projet GR de Pays Suite et fin de l'AAP Saxo
Commission 5 « Fonds européens et contractualisations »	Cédric Maurel / Julie de Grandidier	Suivi programme LEADER 2023-2027 Suivi Contrat Territorial Occitanie Suivi CRTE C3G/CCCB

- Suite aux élections municipales, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Hers-Mort Girou doit être renouvelée.
- Le PETR doit désigner un représentant pour permettre ce renouvellement (art. R.212-31 du Code de l'environnement).



05-Délibération : Délégation de compétences au GAL Pays Tolosan du Président au Vice-Président du PETR en cas d'indisponibilité - abroge et remplace la délibération D24-133

- Le Président du PETR, structure porteuse du GAL, en est aussi le Président.
- En cas d'empêchement, M. Maurel, 2ème vice-président, a délégation permanente pour signer tout acte « par délégation du Président ».
- Mission : mener à bien la Convention LEADER 2023-2027 (signée avec la Région Occitanie, autorité de gestion) et présider les comités de sélection et de programmation.
- Les délégations relèvent du pouvoir discrétionnaire du Président : présentation au CS par transparence, pour lever toute ambiguïté en cas de contrôle européen ou de la Cour des Comptes.
- Un arrêté (art. L.5211-9 du CGCT) sera pris pour installer le Président dans sa délégation.



Photo GAL de 7 février 2026

06-Délibération : Actualisation du montant des chèques cadeaux de fin d'année

- Dispositif créé par délibération du 17 décembre 2019 au titre de l'action sociale (plafond initial : 169 € par agent), réévalué depuis, notamment en 2023 et 2024.
- Proposition : plafonner le montant au seuil d'exonération URSSAF en vigueur à la date d'attribution, pour pérenniser le dispositif sans nouvelle délibération annuelle.
- Bénéficiaires : agents titulaires, stagiaires, contractuels en CDI, et contractuels en CDD (contrat d'au moins 6 mois et présence au 25 décembre).
- Usage : exclusion des produits alimentaires courants, du carburant, du tabac, de l'alcool et des jeux de hasard.
- Crédits inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

Commission 1 - < Administration générale, finances et projet de territoire >

Objectifs de la démarche

- Co-construire le futur projet de territoire avec les acteurs : développement économique, écologie, culturel et social.
- Se projeter à l'horizon 2032.
- Prendre en compte les grands enjeux déjà repérés dans le bilan du projet de territoire et les soutenir.

Calendrier de la mission

- Réunion de lancement courant novembre
- Ateliers participatifs en début d'année 2027
- Analyse des données et rédaction du projet de territoire pour juin 2027

Méthodologie envisagée

- Une réunion de lancement, pour reposer les bases, rappeler les grands enjeux et permettre aux élus de se rencontrer.
- Deux ateliers participatifs thématiques sur quatre axes :
 - Axe 1 – Bien vivre en Pays Tolosan ;
 - Axe 2 – Produire et travailler localement ;
 - Axe 3 – Se déplacer autrement
 - Axe 4 – Préserver et transformer durablement



Commission 2 < Transition énergétique, accessibilité et transition écologique >

Première réunion de la commission (9 élus, 2 techniciens). Cinq chantiers ont été validés :

- Panorama des bâtiments publics (préalable au décret tertiaire et au référencement sur IPPER) : courrier aux 63 communes hors CCF, avec un tableau à renseigner et un ou plusieurs référents par commune. Pour la CCF, passage par le nouveau Conseil en Énergie. Relance prévue avant la fin de l'année.
- Panorama des bornes de recharge électriques : courrier séparé aux 63 communes pour identifier celles qui sont intéressées, retour sous un mois et relance le 15.
- Réunion sur l'autoconsommation : organisation validée, l'AREC est contactée et un retour est attendu prochainement.
- Charte locale pour les artisans RGE (modèle Sicoval) : réunion technique de présentation par la technicienne du Département aux chargés de mission développement économique des EPCI, avec une duplication possible sur les 5 EPCI.
- Projet européen SUDOE COL3NATUR (renaturation des écoles) : point d'avancement présenté.



Commission 2 < Transition énergétique, accessibilité et transition écologique >

30 septembre 2026 – Lapeyrouse-Fossat

- Une commission installée pour accompagner les communes face aux défis de la transition énergétique et environnementale
- **6 chantiers engagés :**
 - **Panorama des bâtiments publics**
 - **État des lieux des bornes de recharge**
 - Réunion sur l'autoconsommation photovoltaïque
 - Charte locale des artisans RGE
 - Déploiement du portail IPPER
 - Suivi du projet européen SUDOE COL3NATUR



Commission 3 < Concertation citoyenne et jeunesse, agriculture et alimentation durable >

1ère réunion : vendredi 16 octobre matin

Le PETR porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé de niveau 2 (opérationnel). Il s'agit d'un projet multipartenarial dont l'objectif est de construire un système alimentaire local, durable et favorable à la santé.

Rédaction et validation de la nouvelle feuille de route au prochain CS.

Implication du CODEV

Actions en cours :

- Edition d'un guide des producteurs en vente directe.
- Enquête auprès des établissements de restauration collective.
- RDV de sensibilisation des élus :
 - "Foncier, installation et transmission : comment les collectivités peuvent-elles agir pour préparer l'agriculture de demain ?" → 27.11 matin
 - Restauration collective (février-mars)



Prochaines actions à arbitrer en commission **11**

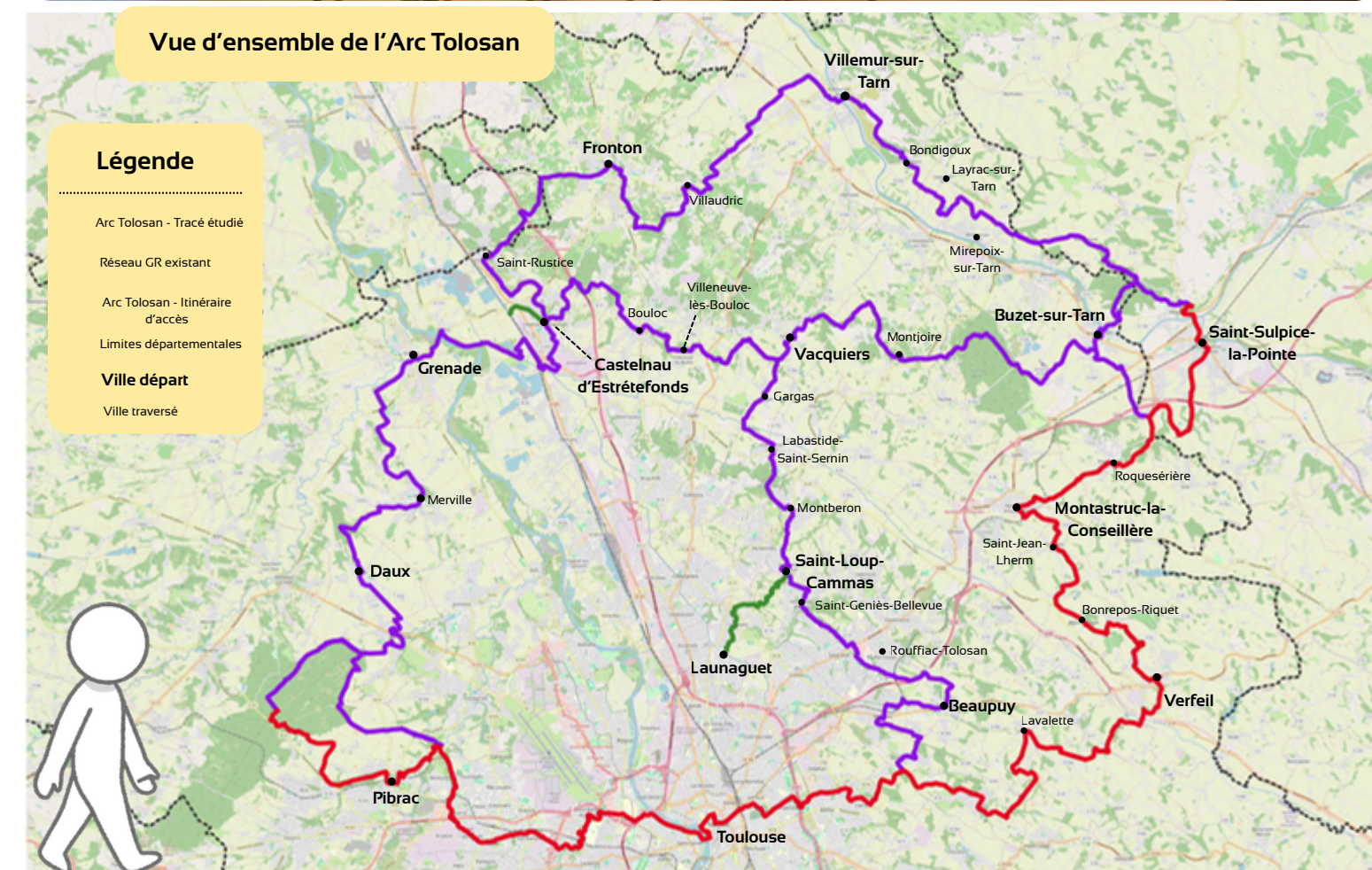
Commission 4 « Économie touristique, culture et patrimoine »

Cette commission aura pour mission de valoriser les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales du Pays Tolosan au service de l'attractivité et du dynamisme du territoire.

Elle visera à développer une approche coordonnée entre tourisme, culture et patrimoine afin de renforcer l'identité territoriale, soutenir les initiatives locales et favoriser les retombées économiques liées aux activités touristiques, culturelles et de loisirs.

Dans ce cadre, le projet de création et de valorisation d'un GR de Pays constitue une action structurante à l'échelle du PETR. Cette démarche permettra de développer une offre de randonnée cohérente et qualitative, favorisant la découverte des paysages, des villages et des patrimoines du territoire, tout en soutenant les acteurs économiques locaux.

Parallèlement, la commission assurera le suivi des actions engagées dans le cadre de l'Appel à Projets « Saxo », mobilisant plusieurs collectivités et partenaires autour d'initiatives culturelles et patrimoniales structurantes.



Commission 5 « Fonds européens, coopération territoriale et contractualisations »

Cette commission a pour mission d'accompagner les collectivités du Pays Tolosan dans la mobilisation des financements et la mise en œuvre des projets structurants du territoire.

Première action : une première réunion sur les Financements publics très suivie

- 7 octobre 2026 – Cépet
- **Plus de 50 élus et techniciens réunis**
- Une matinée pour mieux comprendre les dispositifs de financement (État, Région, Département, LEADER)
- Des échanges concrets pour accompagner les projets des communes
- **Le PETR confirme son rôle de guichet d'information et d'ingénierie au service du territoire**

